

# Rapport de TP : PIA 2

## Sommaire :

I. Introduction	1
II. Le travail à réaliser	1
III. Conclusion	5

## I. Introduction

Nous cherchons à approfondir nos connaissances sur l'identification des risques liés à la collecte, au traitement, au stockage et à la diffusion des données à caractère personnel. Pour cela, nous allons suivre plusieurs étapes au cours desquelles nous utiliserons le logiciel **PIA**, que j'ai déjà installé précédemment.

## II. Le travail à réaliser

### 1) et 2)

Le logiciel **PIA** a déjà été installé précédemment.

### 3) Les phases présentées dans l'outil PIA et leurs fonctions

#### CONTEXTE :

Cette phase consiste à décrire l'objectif et la nature du traitement des données. Elle précise également les éléments liés à ce traitement : les acteurs impliqués, les référentiels utilisés, les responsabilités de chacun, ainsi que les moyens techniques et organisationnels mis en œuvre. On y détaille aussi les types de données collectées et les méthodes employées pour leur traitement.

#### PRINCIPES FONDAMENTAUX :

Cette étape permet de construire le dispositif garantissant la conformité du traitement aux principes de protection de la vie privée. Elle sert aussi à démontrer que les mesures nécessaires sont mises en place afin de permettre aux personnes concernées d'exercer leurs droits (accès, rectification, suppression, etc).

## **RISQUES :**

La phase d'évaluation des risques vise à identifier et analyser les menaces potentielles pesant sur la vie privée et les libertés des personnes concernées par le traitement des données.

## **VALIDATION :**

Dernière étape du processus, la phase de validation consiste à vérifier et confirmer les informations saisies dans les étapes précédentes. C'est à ce moment que la conformité du traitement est évaluée et validée ou non.

## **Etape 2 :**

Le traitement étudié concerne une **étude de marché** menée par l'entreprise **CentreCall**. La responsable du traitement, **Madame Azri**, est chargée de superviser l'ensemble du processus de collecte et d'analyse des données. L'objectif principal de ce traitement est de recueillir et d'exploiter les réponses obtenues à partir d'un questionnaire téléphonique, dans le but d'identifier les caractéristiques et les tendances d'un marché donné.

Les données traitées incluent les **informations personnelles** des personnes interrogées, leurs **réponses au questionnaire**, ainsi que les **enregistrements audio** des entretiens et les **résultats finaux** issus de l'étude. Ces informations sont destinées à être utilisées exclusivement par l'**entreprise CentreCall** et par ses **clients commanditaires**, qui exploitent les résultats dans le cadre de leurs activités commerciales ou stratégiques.

Les données collectées sont **conservées pendant une durée d'un an**, puis **supprimées** afin de garantir le respect du principe de limitation de conservation prévu par le RGPD. Le traitement est effectué à l'aide de plusieurs **outils informatiques** : un **téléphone IP** pour la communication avec les participants, un **ordinateur de bureau** servant à la saisie et à l'enregistrement des réponses, ainsi que plusieurs **serveurs de bases de données** assurant le **stockage sécurisé des informations** recueillies.

5 et 6) Déjà faite

## RISQUES

- Mesures existantes ou prévues 
- **Accès illégitime à des données** 
- Modification non désirées de do... 
- Disparition de données 

## PRINCIPES FONDAMENTAUX

- Proportionnalité et nécessité 
- **Mesures protectrices des droits** 

## 7) Tableau des risques :

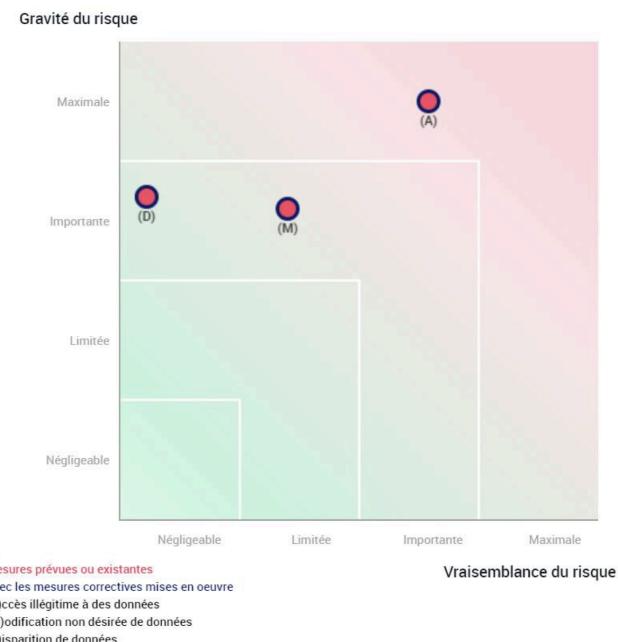
Accès illégitime à des données	Modifications non désirées de données	Disparition de données
Sollicitations diverses de la part d'entreprises ou de centre de formation.	Les données deviennent incohérentes avec le profil de poste attendu.	Perte d'une partie de son parcours professionnel.
Visibilité de carence en compétences.	Les offres de formations ne sont plus en rapport avec les compétences du salarié.	Devoir repasser certains tests de repositionnement de compétences.
X	Pas de proposition de mutation ou de promotion.	Être écarté temporairement des offres de formations.

**8)** Dans le cas d'un accès illégitime à des données, le risque principal réside dans l'interception ou le vol d'informations, que ce soit lors des communications ou pendant leur stockage. Pour réduire cette menace, il est essentiel de mettre en place des mesures de sécurité adaptées, telles que le chiffrement des échanges, l'utilisation d'identifiants et de mots de passe complexes et sécurisés, ainsi qu'un cloisonnement des réseaux afin d'empêcher toute intrusion extérieure.

En ce qui concerne les modifications non désirées de données, le danger provient souvent d'une erreur humaine ou d'une mauvaise manipulation, comme une saisie incorrecte des réponses ou une modification involontaire d'un fichier. Pour limiter ce risque, il est recommandé de mettre en place une journalisation des accès, d'effectuer une validation manuelle des saisies par les opérateurs, et de réaliser des sauvegardes régulières des données afin de pouvoir les restaurer en cas d'erreur ou d'altération accidentelle.

Enfin, le risque de disparition des données peut survenir à la suite d'une panne matérielle, d'une suppression accidentelle ou d'une perte de support de stockage. Pour y faire face, CentreCall doit effectuer des sauvegardes fréquentes sur plusieurs serveurs et conserver des copies externes des fichiers liés à l'étude. Ces précautions garantissent la disponibilité et la continuité des informations recueillies, tout en limitant les conséquences d'un éventuel incident.

## 9) Cartographie des risques :



### **III. Conclusion**

Ce travail pratique nous a permis de **découvrir et de comprendre l'utilisation de l'outil PIA**, ainsi que son rôle essentiel dans l'analyse des traitements de données à caractère personnel. En l'appliquant au cas de l'**entreprise CentreCall**, nous avons pu **identifier les principaux risques** liés à la gestion des données, notamment l'**accès illégitime, la modification non désirée et la disparition de données**.

Cette étude nous a également montré l'importance de mettre en place des **mesures de sécurité adaptées**, telles que le **chiffrement des échanges**, la **gestion rigoureuse des accès** ou encore la **sauvegarde régulière des informations**. Ces pratiques sont indispensables pour **assurer la protection des données personnelles et garantir le respect de la vie privée** au sein d'une organisation. J'ai passé environ 5h à faire ce TP car j'ai eu du mal avec le logiciel au début, je me sens maintenant plus à l'aise avec ce logiciel.